



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Modèle proposé par l'ONCD

PRESENTATION DES PRESTATIONS PROPOSEES : CHIRURGIE-DENTAIRE

En application de l'article L.4141-1 du Code de la santé publique la pratique de l'art dentaire (médecine buccodentaire) comporte la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants dans le respect des modalités fixées par le Code de déontologie de la profession mentionné à l'article L.4127-1. Le chirurgien-dentiste peut également prescrire tous les actes, produits ou prestations nécessaires à l'exercice de la profession au regard de l'article L.4141-2 du Code de la Santé Publique.

Chirurgien-dentiste omnipraticien

observations / précisions éventuelles :

Chirurgien-dentiste spécialiste en Chirurgie orale

observations / précisions éventuelles :

Chirurgien-dentiste spécialiste en Médecine buccodentaire

observations / précisions éventuelles :

Chirurgien-dentiste spécialiste en Orthopédie dento-faciale

FORMATION DU PERSONNEL A L'ACCUEIL DU PUBLIC

Description des actions de formation

Plaquette informative de la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées » : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_imprimable_RV_bien%20accueillir%20PH.pdf

- ✓ Mise à disposition et prise de connaissance de la plaquette (jointe)

- ✓ Personnel à disposition pour apporter son aide afin accéder aux parties du local ou prestations non accessibles (cf. P4)

YVES SOYER

Docteur en Chirurgie Dentaire

Assistant Hospitalo-Universitaire (Paris VII)

Spécialiste qualifié en Orthopédie Dento-Faciale – CECSMO

Diplôme Inter-Universitaire Clinique des Traitements du Syndrome d'Apnée Obstructive du Sommeil

Diplôme Universitaire d'Expertise en Médecine Dentaire

Master Droit de la Santé

Expert près la Cour d'Appel de Paris

yves.soyer@orange.fr

Monsieur Le Préfet de l'Essonne
Préfecture du Département de l'Essonne
Hôtel du Département
Boulevard de France
91 000 EVRY

Montgeron le 16 février 2015

Attestation d'accessibilité
d'un ERP de 5^{ème} catégorie conforme au 31 décembre 2014
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Yves SOYER, gérant de la SELARL DOCTEUR Yves SOYER ET ASSOCIES, numéro SIRET 438 473 613 00018, 170 Avenue de la République - 91230 – MONTGERON, propriétaire de l'Établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie, situé au 170, avenue de la République – 91230 – MONTGERON,

atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5^{ème} catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Yves SOYER

170 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON
☎ 01 69 03 56 50